



Syndic refus d i nformation pour DPE

Par **marineblue**, le **16/02/2024** à **13:56**

Bonjour

Souhaitant louer mon logement dans une copropriété, j'ai fais établir un DPE , le technicien chargé de l'établir m'à demandé l'années d'installation de la. Chaudière collective et sa puissance

J'ai demandé à plusieurs reprises ces renseignements au président du CS (qui ne m'à pas répondu) au syndic qui a forcé de relances m'à répondu que ce n'était pas de son ressort et m'à conseillé de m'adresser au chauffagiste charge de l'entretien de la chaudière (qui ne m'à pas répondu)

Bilan, mon logement à été classé E (passoire thermique), selon le technicien du DPE seule l'information précise sur la chaudière pourrait éventuellement modifier le classement plus favorable de mon appartement

Merci par avance de bien couloir me conseiller pour obtenir ces renseignements

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **16/02/2024** à **17:44**

Bonjour

[quote]

Selon le technicien du DPE seule l'information précise sur la chaudière pourrait éventuellement modifier le classement plus favorable de mon appartement.

[/quote]

Pour l'avoir vécu c'est réel, mon logement est remonté d'un cran.

Insistez, car juridiquement, pas de levier.